



## **Accord cadre de partenariat ARF - AdCF**

Entre

L'Association des Régions de France (ARF),  
représentée par son président Philippe Richert

et

L'Assemblée des communautés de France (AdCF),  
représentée par son président Charles-Eric Lemaigen

Il est établi un accord cadre de coopération en vue d'encourager le renouvellement des partenariats entre régions et Intercommunalités.

### Eléments de contexte :

Complétant la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, la loi relative aux fusions de régions, la récente loi NOTRe du 7 août 2015 suscite d'importantes reconfigurations des compétences des collectivités en plaçant régions et intercommunalités (dont les métropoles) au centre des politiques de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement et d'organisation des mobilités du quotidien.

Le partenariat entre les régions et les intercommunalités a vocation à se renforcer au cours des prochaines années dans le cadre des politiques contractuelles mais aussi de la planification régionale, rationalisée par la loi NOTRe à travers les deux schémas structurants que seront le SRDE-II et le SRADDET. Les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) pourront devenir un lieu de dialogue important entre les exécutifs à condition d'en organiser les modalités de travail. La rationalisation de la carte intercommunale, à partir de 2017 (les projets de SDCI prévoient à ce stade un taux de réduction d'environ 40% du nombre de communautés), va réduire sensiblement les interlocuteurs des régions.

La réussite des nouveaux exercices de planification stratégique, aux effets juridiques renforcés, devra reposer sur une concertation très étroite entre les exécutifs régionaux et les territoires organisés par l'intercommunalité ou à des échelles plus larges (SCOT, bassins d'emploi, PETR...). Cette concertation permettra la mise en œuvre des stratégies régionales partagées par l'ensemble des acteurs et mise en œuvre, à titre principal, par la voie contractuelle. Les projets de territoire et les documents sectoriels portés par les intercommunalités (SCOT et PLU-I, plans de déplacements urbains, plans locaux de l'habitat, plans climat air énergie territoriaux, plans locaux de prévention des déchets...) seront les meilleurs outils pour décliner de manière fine les stratégies régionales et les « territorialiser ».

Afin d'accompagner cette évolution, des échanges ont eu lieu entre l'Association des régions de France (ARF) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) pour préparer et faciliter les

coopérations entre intercommunalités et régions après les renouvellements électoraux. Lors de sa récente convention nationale de Tours, l'AdCF a engagé la structuration officielle de ses délégations régionales qui se traduiront par des « élus référents » de l'association au niveau régional. Ces élus référents seront officiellement dans toutes les régions de France en 2016. Ils ont vocation à représenter l'AdCF et les communautés de France auprès de la région mais aussi des différentes autorités régionales (préfectures de région, Agences régionales de santé, CESER...). L'AdCF s'est dotée d'une organisation ad hoc pour apporter des services supports à ses délégations régionales. L'ARF a de son côté engagé une réflexion nationale sur le processus d'accompagnement des fusions et les impacts de ces fusions et des transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe sur la territorialisation des politiques publiques des Régions.

## Axes de travail

Dans ce contexte, plusieurs axes de travail en commun à ont été programmés par les deux associations.

### **I. Développement économique**

Dans le domaine du développement économique, il est convenu :

- d'accompagner la phase de mise en chantier des nouveaux SDRE-II et la concertation prévue avec les intercommunalités à fiscalité propre,
- d'observer les réorganisations des compétences économiques des collectivités en application de la loi NOTRe (transferts aux intercommunalités de l'immobilier économique, évolution des agences de développement et des opérateurs assimilables, mise en cohérence régionale des régimes d'aides, évolution des missions de l'Etat déconcentré...),
- de favoriser, dans le cadre du renforcement des compétences d'intervention des Régions en matière de développement économique un dialogue privilégié avec les intercommunalités, responsables de l'aménagement économique et de l'immobilier d'entreprises, afin d'aboutir le cas échéant à des conventions d'application des SRDE-II pour la déclinaison de certains de leurs volets . Un cycle de rencontres régionales des communautés sera proposé par l'AdCF, en lien avec l'ARF, pour débattre des enjeux des stratégies régionales mais aussi des processus de réorganisation des compétences économiques des collectivités.

### **2. Investissement public et finances publiques**

Dans le domaine de l'investissement public et des finances publiques, il est convenu :

- d'assurer un suivi en commun des retombées dans les territoires des programmes d'investissement (CPER, fonds structurels, plan Juncker, agences nationales, PIA, rénovation urbaine et contrats de ville...) et apporter des éléments d'éclairage et d'analyse pour les travaux des conférences régionales de l'investissement,
- d'encourager la réalisation de plans pluriannuels d'investissement de territoires à l'échelle des intercommunalités pour hiérarchiser des priorités,

- de constituer au niveau régional des outils d'analyse performants des capacités d'autofinancement des collectivités et engager, le cas échéant avec la DG TRESOR et la DGFIP, un travail commun sur l'analyse des dépenses publiques locales (effet d'entraînement de la commande publique sur l'économie locale, méthode de mesure de l'utilité sociale des investissements, modalités d'arbitrage entre types de dépenses en période de contrainte budgétaire... ),
- proposer un lieu de dialogue pérenne avec les professionnels du BTP pour accompagner les évolutions métiers et les besoins de qualification.

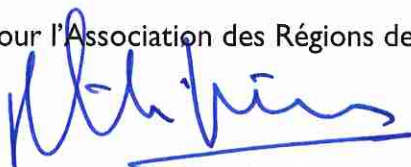
### **3. Aménagement du territoire, environnement, mobilités**

Dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des mobilités, il est convenu :

- de poursuivre les réflexions communes (avec d'autres associations du « pôle Joubert ») sur la création du SRADDET et la fusion des anciens documents sectoriels prévue par voie d'ordonnance à l'été 2016,
- d'accompagner la montée en puissance des régions en matière de planification des politiques de déchets (plans régionaux de prévention des déchets) et des politiques énergétiques (SRCAE) pour assurer la bonne articulation des plans locaux (plans locaux de prévention, PCAET...),
- de conduire une réflexion commune sur la question de l'observation et de la gestion des données relatives aux secteurs de l'énergie, de la qualité de l'air, des déchets..., compte tenu notamment de la nouvelle compétence de coordination des Régions issue de la loi NOTRe via la planification environnementale (SRCAE, SRCE, Plan régional déchets...),
- d'engager des échanges prospectifs sur l'évolution des périmètres et de la gouvernance de certains opérateurs techniques (SEM et SPL, grands syndicats techniques œuvrant dans les secteurs environnementaux) en vue d'en faire de véritables outils partenariaux Régions/communautés,
- de proposer des initiatives communes (études, journées, groupes de travail) pour éclairer la réalisation des schémas régionaux de l'intermodalité (SRI) et favoriser le rapprochement entre autorités organisatrices régionales et locales.

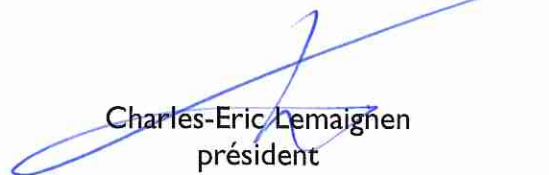
Fait à Paris le 24 mai 2016

Pour l'Association des Régions de France



Philippe Richert  
président

Pour l'Assemblée des Communautés de France



Charles-Eric Lemaighen  
président